



Directive pour la promotion de la relève
Concept de promotion

Table des matières

Introduction	5
A. Chemin de l'athlète.....	6
1. L'athlète.....	6
2. Le parcours sportif.....	6
2. Structure de formation.....	7
2.1 Cadres régionaux	7
2.2 Cadres nationaux de la relève.....	8
2.3 Cadres nationaux de l'élite	8
B. Critère de reconnaissance des cadres.....	9
1. Formation minimum des entraîneurs.....	9
1.1 Cadres régionaux	9
1.2 Cadres nationaux de la relève.....	10
1.3 Cadres nationaux de l'élite	10
2. Volume d'entraînement minimum.....	11
2.1 Cadres régionaux	11
2.2 Cadres nationaux de la relève.....	11
2.3 Cadres nationaux de l'élite	12
3. Contenu minimum de l'entraînement.....	13
3.1 Motricité sportive	13
3.2 La formation technique	13
3.3 Entraînement mental.....	14
3.4 Les tactiques	14
3.5 Les connaissances générales et spécifiques au sport.....	15
3.6 Flèches qualitatives.....	15
3.7 Entraînements de force et d'endurance	16
4. Système de sélection obligatoire.....	17
4.1 Cadres régionaux	17
4.2 Cadres nationaux de la relève.....	17

4.3 Cadres nationaux de l'élite	17
5. Nombre maximum d'athlète	18
5.1 Cadres régionaux	18
5.2 Cadres nationaux de la relève.....	18
5.3 Cadre nationaux de l'élite.....	18
6. Catégories d'arc admise.....	19
6.1 Cadres régionaux	19
6.2 Cadres nationaux de la relève.....	19
6.3 Cadres nationaux de l'élite	19
C. Systèmes de compétition	20
1. Types de compétitions.....	20
1.1 Compétitions internationales	20
1.2 Compétitions interclubs.....	20
1.3 Compétitions nationales.....	21
1.4 Compétitions internationales ouvertes	21
1.5 Jeux Olympiques.....	21
2. Compétitions par niveau	22
2.1 Cadres régionaux	22
2.2 Cadres nationaux de la relève.....	22
2.3 Cadres nationaux de l'élite	22
D. Les sélections	23
1. Instrument de sélection - PISTE.....	23
2. Buts et critères d'évaluation	23
2.1 Fixation des critères.....	23
4. Organisation et déroulement	24
4.1 Sélections des athlètes des cadres régionaux	25
4.2 Sélections des athlètes des cadres nationaux	25
E. La reconnaissance des cadres régionaux	26
1. Candidature des organisations	26
2. Contrôles ponctuels.....	26

1. Financements des athlètes.....	27
2. Talents Cards.....	28
2.1 Cadres régionaux	28
2.2 Cadres nationaux de la relève.....	28
2.3 Cadres nationaux de l'élite	28
G. Mise en œuvre de la promotion de la relève	29

Introduction

Ce concept pour promotion de la relève (CPR) est le document de base du tir à l'arc suisse. Il permet d'en assurer la pérennité et le succès dans la formation de celle-ci. La fédération suisse de tir à l'arc, SwissArchery Association (SwissArchery), réalise ainsi la transparence dans le domaine de la performance, principalement axée sur la carrière et la promotion des jeunes sportifs en tir à l'arc.

Le concept de promotion est basé sur les exigences de SwissOlympic. D'autres documents provenant de Jeunesse et Sports (J + S), des concepts d'enseignement des associations de tir à l'arc d'autres pays ainsi que des principes fondamentaux de SwissOlympic et de SwissArchery pour le diagnostic de talent et la sélection (PISTE) en complètent la base.

L'objectif principal, dans l'élaboration de ce concept, est de prendre en compte la structure existante de J + S et de la relier à la formation des entraîneurs de la SwissArchery, de manière à créer un système uniforme et compatible pour la formation des entraîneurs et le développement de la relève. Le concept pour la jeunesse de J+S constituant une base importante est, par conséquent, pleinement intégré. Ce CPR constitue une base importante, notamment, en matière d'information pour la reconnaissance des différents organismes régionaux de promotion de la relève par SwissArchery.

Le concept ne doit pas être un simple document stratégique de l'association et de SwissOlympic, mais surtout une aide pour les sportifs, leurs parents, les entraîneurs, les directions d'association ainsi que pour les autorités publiques, afin de fournir un aperçu de l'itinéraire d'un sportif dans le tir à l'arc et de son contenu. Le point central étant des sportifs ambitieux et talentueux. Il s'agit de découvrir et promouvoir des niveaux adaptés à l'âge et de les accompagner sur leur parcours vers le sommet.

A. Chemin de l'athlète

Le parcours optimal des sportifs doit servir de guide pour les entraîneurs et les jeunes sportifs concernés. Dans la mise en œuvre de ce parcours sportif, nous considérons, ici, les jeunes sportifs, à partir de dix ans, qui suivent une trajectoire définie vers le sport de haut niveau.

1. L'athlète

La progression de l'athlète dans les structures de formation doit suivre son développement sportif, mais surtout son développement physique et psychique.

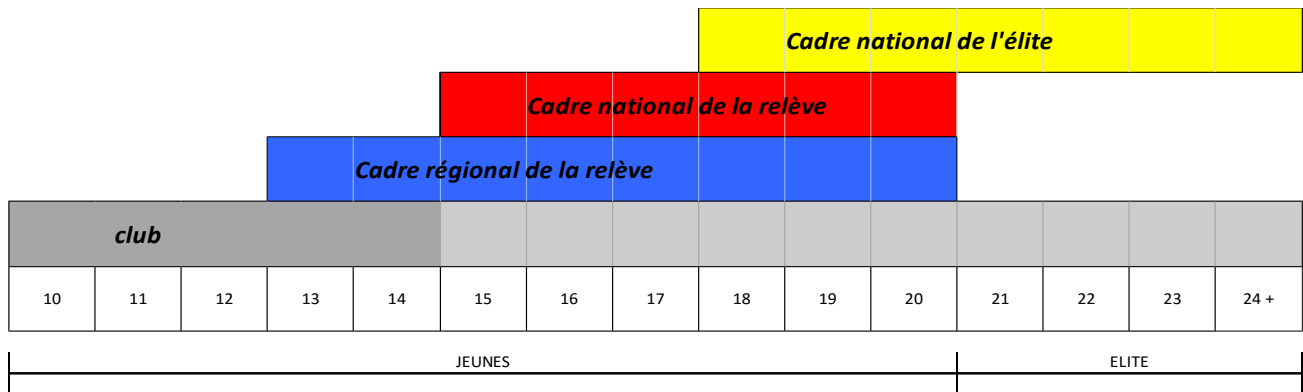
- 10 à 12 ans – Âge scolaire
- 13 à 14 ans – Puberté
- 15 à 17 ans – Adolescence
- 18 à 20 ans – Transition vers l'âge adulte

Pour chacun des âges et chacune des performances de l'athlète correspond une structure de formation. Les athlètes et les entraîneurs doivent respecter la structure de formation adéquate.

2. Le parcours sportif

En fonction de son âge, l'athlète se trouve dans une structure de formation. Chacun des niveaux est plus élevé que l'autre aux niveaux des exigences et de la formation. Chacune des structures de formation est mise en place comme une étape que l'athlète doit passer pour atteindre le niveau du sport d'élite.

Les étapes comprennent la formation dans les clubs, puis l'admission au cadre régional pour finir dans les cadres nationaux. Idéalement, l'athlète doit passer par l'ensemble des structures de formation. Cependant, des entrées transversales peuvent être admises quand les athlètes ont un niveau supérieur à celui de leur structure de formation.



Ce schéma reprend les différentes structures de formation et les places par rapport à l'âge de l'athlète. L'athlète devrait s'entraîner dans la structure correspondante. Le club ne fait pas partie de la structure, même s'il joue un rôle très important, la SwissArchery n'a pas les moyens, ni les compétences statutaires d'intervenir dans la formation de chaque club.

2. Structure de formation

Par échelon de promotion, il faut comprendre les groupes d'entraînements et les différents cadres. Pour bénéficier de soutiens, ils doivent être orientés vers le parcours du sportif et reconnus par SwissArchery. L'athlète devrait idéalement passer par chacun des échelons de promotion.

2.1 Cadres régionaux

Les associations cantonales sont responsables des cadres régionaux. Les exigences relatives aux associations cantonales sont du ressort des cantons ou de leur service de promotion du sport. Les cadres régionaux doivent remplir les critères de reconnaissance de SwissArchery. En échange, ils obtiennent plusieurs prestations de la part de la Fédération.

- Cadres régionaux U15 : 13 ans à 15 ans
- Cadres régionaux U18 : 16 ans à 17 ans
- Cadres régionaux U21 : 18 ans à 20 ans

Les athlètes peuvent être admis à chacun des niveaux prévus par les cadres régionaux. Les tests

d'admission sont organisés conjointement avec les cadres nationaux.

Cadres régionaux	
Nombre de cadre régionaux reconnus	4 à 6 cadres
Organisateur des cadres régionaux	Associations régionales, cantonales ou spécifiques

2.2 Cadres nationaux de la relève

De par son statut de fédération nationale, SwissArchery est responsable des deux équipes nationales. Au niveau de la promotion de la relève, les deux équipes nationales sont :

- Cadre national de la relève B : 15 ans à 20 ans
- Cadre national de la relève A: 15 ans à 20 ans

Cadres nationaux de la relève	
Nombre de cadre nationaux reconnus au maximum	2 cadre
Organisateur des cadres nationaux	SwissArchery

2.3 Cadres nationaux de l'élite

Au niveau de l'élite, les équipes nationales sont les suivantes :

- Cadre national de l'Élite B : dès 21 ans et jusqu'à 40 ans
- Cadre national de l'Élite A : dès 18 ans

Cadres nationaux de l'élite	
Nombre de cadre nationaux reconnus au maximum	1 cadre
Organisateur des cadres nationaux	SwissArchery

B. Critère de reconnaissance des cadres

1. Formation minimum des entraîneurs

La mise en place de structure de promotion de la relève efficace nécessite de disposer d'entraîneurs au savoir-faire et aux compétences adaptés. Ce rôle d'entraîneur, que ce soit au niveau des cadres régionaux ou des cadres nationaux, requiert diverses connaissances et exigences.

1.1 Cadres régionaux

Engagements	Formations
Entraîneurs principaux	Entraîneur B J+S
Aide-entraîneurs	Moniteur C J+S

La formation d'entraîneur B J+S doit comprendre des éléments didactiques et méthodologiques de l'enseignement, ainsi que des thèmes spécifiques au tir à l'arc. Pour l'étape « entraîneur B » il faut suivre des modules spécifiques de J + S et passer un examen final. L'entraîneur B doit avoir un diplôme valable. Pour que le diplôme reste valable, il faut suivre tous les deux ans un cours de perfectionnement de J + S, sinon, la reconnaissance du cadre devient caduc.

Les entraîneurs doivent être approuvés par la Commission des Entraîneurs (CE). La demande d'approbation doit parvenir au chef de la formation. C'est un critère impératif de la reconnaissance des cadres régionaux. L'entraîneur B J+S des cadres régionaux peut être assisté par des moniteurs J+S C. Ils doivent également être titulaires d'une reconnaissance valable.

1.2 Cadres nationaux de la relève

Engagements	Formations
Entraîneurs principaux	Entraîneur A J+S ou équivalence
Aide-entraîneurs	Entraîneur B J+S

Les entraîneurs encouragent les athlètes de tous les âges au niveau national. Leurs tâches consistent à développer les capacités optimales des sportifs et leur préparation pour les compétitions. Le contenu de la formation doit consister en un enseignement théorique et pratique, ainsi que le domaine d'activité d'un entraîneur dans le sport de haut niveau.

Les entraîneurs sont nommés par la Commission sportive (CS), après approbation de la Commission des entraîneurs (CE). Cette dernière est compétente pour reconnaître les diplômes ou les compétences des entraîneurs étrangers et suisses.

1.3 Cadres nationaux de l'élite

Engagements	Formations
Entraîneurs principaux	Entraîneur A J+S ou équivalence
Aide-entraîneurs	Entraîneur B J+S

Les entraîneurs encouragent les athlètes de tous les âges au niveau national. Leurs tâches consistent à développer les capacités optimales des sportifs et leur préparation pour les compétitions. Le contenu de la formation doit consister en un enseignement théorique et pratique, ainsi que le domaine d'activité d'un entraîneur dans le sport de haut niveau.

Les entraîneurs sont nommés par la Commission sportive (CS), après approbation de la Commission des entraîneurs (CE). Cette dernière est compétente pour reconnaître les diplômes ou les compétences des entraîneurs étrangers et suisses.

2. Volume d'entraînement minimum

La durée de l'entraînement dépend de l'âge du sportif et de l'échelon de promotion. Les entraînements peuvent être répartis sur plusieurs semaines. Les horaires d'entraînements comprennent les entraînements physiques et de force, ainsi que les entraînements spécifiques au tir à l'arc.

2.1 Cadres régionaux

Âges	U15	U18	U21
Par semaine			
Flèches	> 400 flèches	> 500 flèches	> 600 flèches
Entraînements encadrés	2 à 4 heures	2 à 4 heures	2 à 4 heures
Entraînements individuels	2 à 4 heures	2 à 4 heures	2 à 4 heures
Par année			
Entraînement du cadre	4 à 6 jours	4 à 6 jours	4 à 6 jours

2.2 Cadres nationaux de la relève

Âges	U18 B	U21 B	U18 A	U21 A
Par semaine				
Flèches	> 600 flèches	> 700 flèches	> 700 flèches	> 800 flèches
Entraînements encadrés	2 à 4 heures	2 à 4 heures	2 à 4 heures	2 à 4 heures
Entraînements individuels	4 à 6 heures	4 à 6 heures	6 à 8 heures	6 à 8 heures
Par année				
Entraînement du cadre	8 à 10 jours	8 à 10 jours	10 jours	10 jours

2.3 Cadres nationaux de l'élite

Âges	U21	Élite B	Élite A
Par semaine			
Flèches	> 1000 flèches	> 1000 flèches	> 1000 flèches
Entraînements encadrés	2 à 8 heures	2 à 8 heures	2 à 8 heures
Entraînements individuels	8 à 10 heures	8 à 10 heures	8 à 10 heures
Par année			
Entraînement du cadre	10 jours	10 jours	10 jours

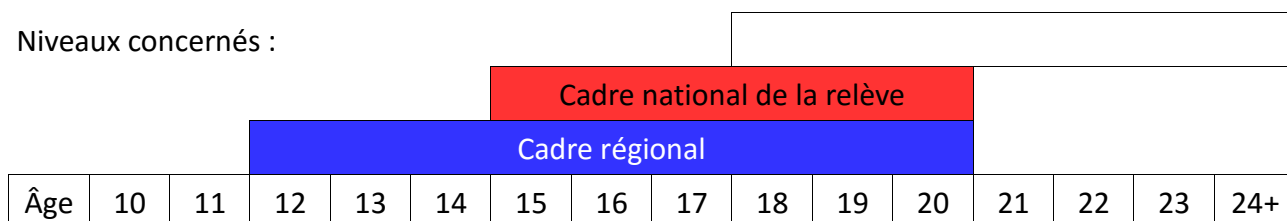
3. Contenu minimum de l'entraînement

Le contenu minimum des entraînements prend en compte les bases générales en sciences du sport, les connaissances spécifiques au tir à l'arc et le fondement des structures de J+S et SwissOlympic. Pour tous les entraînements il est particulièrement important de s'assurer que les contenus sont adaptés, sélectionnés et effectués en rapport avec l'âge des sportifs. Dans cette approche, seuls les éléments essentiels et les points clés des contenus des formations suivantes sont répertoriés.

3.1 Motricité sportive

La motricité sportive s'intéresse à la substance conditionnelle (condition) et les capacités de coordination d'un sportif. En l'état, l'objectif est de favoriser au maximum la force, l'endurance, la vitesse et l'agilité, tout en gardant l'équilibre. Par coordination on entend, en archerie notamment, s'exercer pendant le tir à la perception de son corps dans l'espace, la coordination des mouvements et l'équilibre.

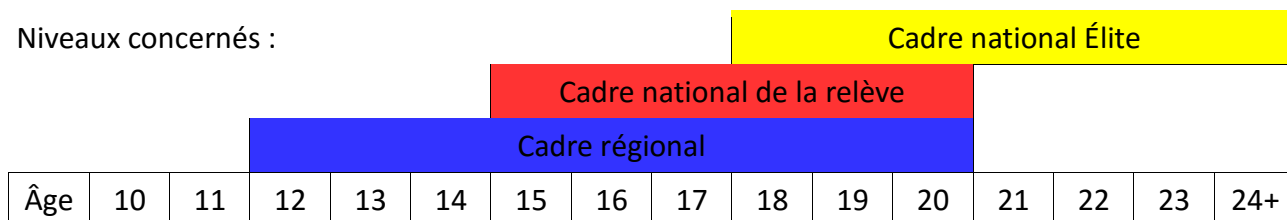
Niveaux concernés :



3.2 La formation technique

La base pour un sportif couronné de succès, c'est une technique adaptée, propre et reproductible. Le fondement de la formation technique a pris comme modèle la base de J + S de l'archerie et le Manuel d'instruction qui fait une distinction entre les éléments fondamentaux, les mouvements et les variations de forme. En outre, le contenu de la formation technique est réparti entre débutants, avancés et chevronnés.

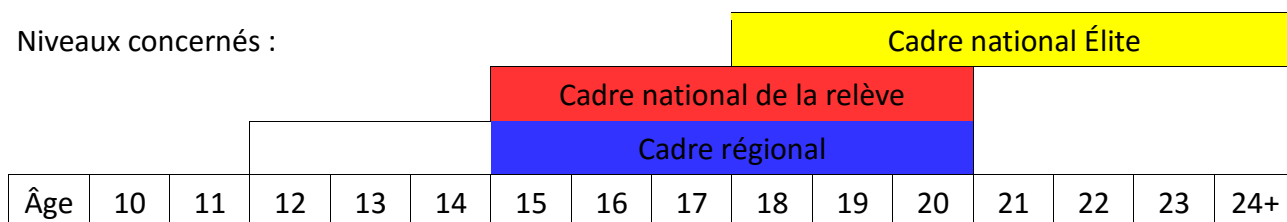
Niveaux concernés :



3.3 Entraînement mental

La force mentale est ce qu'il faut dans n'importe quelle situation et a une influence significative sur la victoire ou la défaite et peut, selon l'âge, être inculqué. Les objectifs de l'entraînement mental sont la restauration et l'amélioration de la performance physique, améliorer l'apprentissage, augmenter l'attention et la réduction des barrières psychologiques qui entravent la performance du sportif.

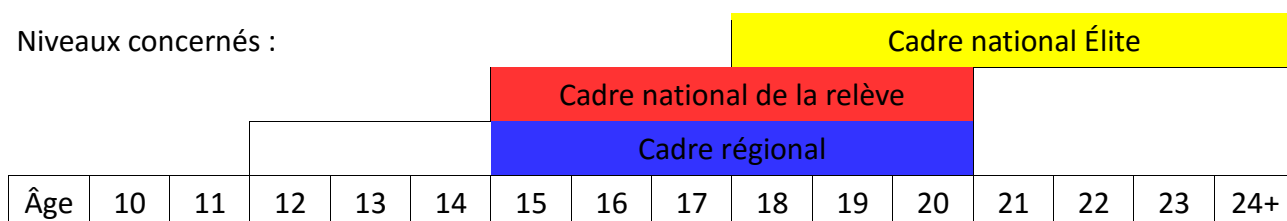
Niveaux concernés :



3.4 Les tactiques

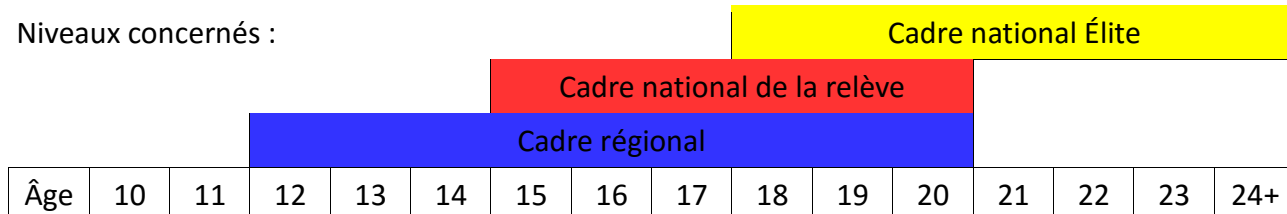
Un comportement tactique correct des sportifs est nécessaire pour assurer une prestation au bon moment, à l'entraînement et en particulier avant, pendant et après la compétition. Selon l'âge du sportif, différents éléments de stratégies et de tactiques peuvent être exercés et encouragés.

Niveaux concernés :



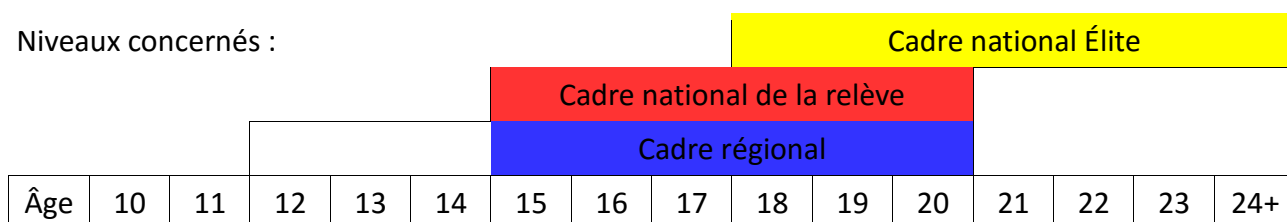
3.5 Les connaissances générales et spécifiques au sport

Un sportif doit non seulement maîtriser son matériel, il doit aussi avoir une compréhension générale de la science du sport (par exemple, la planification de l'entraînement, de la nutrition, etc...) et avoir des connaissances spécifiques au tir à l'arc (par exemple la science des matériaux). En fonction de l'âge, d'autres priorités peuvent être mises en place. Donc, chez les sportifs juniors, la sécurité est une question importante. Plus tard durant son parcours sportif des thèmes gagnent en importance, tels que les plans d'entraînement et de diagnostic de performances spécifiques.



3.6 Flèches qualitatives

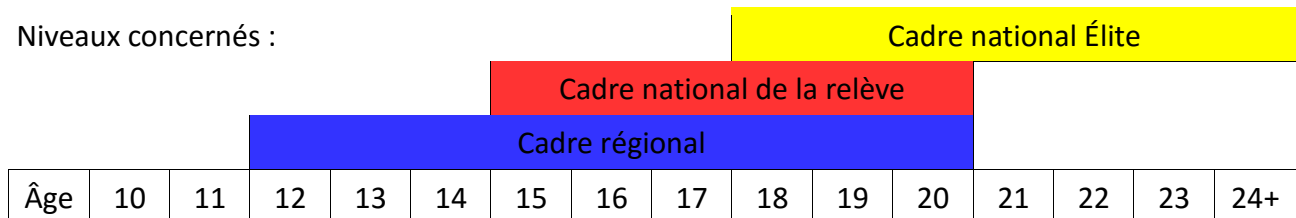
A l'entraînement et en particulier lors d'une compétition les flèches doivent être tirées de façon consciente et concentrée. Par « flèche qualitative » il faut comprendre une flèche tirée « proprement », en mettant l'accent sur la technique et le ressenti de son corps. Bien sûr, pour une flèche qualitative on peut aussi mettre l'accent sur un élément technique en particulier. Si un athlète n'est pas concentré, fatigué ou distrait, il lui est difficile de tirer des flèches de qualité. Les flèches qualitatives sont les flèches tirées pendant l'entraînement et les compétitions.



3.7 Entraînements de force et d'endurance

L'entraînement d'endurance et de force comprend les heures de fitness et les heures de sport individuelles. Les cadres peuvent faire des entraînements communs.

Niveaux concernés :



4. Système de sélection obligatoire

Les sélections sont harmonisées dans l'ensemble de la Suisse. Cette harmonisation facilite les changements de niveau et une formation continue des athlètes.

4.1 Cadres régionaux

Les cadres régionaux doivent inscrire les athlètes à la journée de sélections organisée en commun par la Commission sportive (CS) et la Commission des entraîneurs (CE). Les sélections doivent se dérouler selon les critères d'admission fixés par les deux commissions. Les critères d'admission sont publiés sur le site internet de la SwissArchery.

Sélections	Remarques
PISTE - SwissOlympic	Allégés
Centralisée au niveau national	Oui

4.2 Cadres nationaux de la relève

Les cadres nationaux sont sélectionnés par la Commission sportive (CS). Les critères d'admission sont fixés par la Commission sportive et publiés sur le site internet de la SwissArchery.

Sélections	Remarques
PISTE - SwissOlympic	Oui
Centralisée au niveau national	Oui

4.3 Cadres nationaux de l'élite

Les cadres nationaux sont sélectionnés par la Commission sportive (CS). Les critères d'admission sont fixés par la Commission sportive et publiés sur le site internet de la SwissArchery.

Sélections	Remarques
PISTE - SwissOlympic	Oui
Centralisée au niveau national	Oui

5. Nombre maximum d'athlète

Afin de garantir une formation optimale des athlètes, chacune des structures doit limiter sa taille et le nombre d'athlète qu'elle peut accueillir. Ce nombre est important pour la reconnaissance et la distribution des Talents Cards.

5.1 Cadres régionaux

Les cadres régionaux peuvent attribuer leur quota à chacune des catégories qui compose l'équipe régionale.

Nombres d'athlètes	
Par cadre régional	16 athlètes
Au niveau national (Tous les cadres régionaux)	96 athlètes

5.2 Cadres nationaux de la relève

Nombres d'athlètes	
Cadre national de la relève B	8 athlètes
Cadre national de la relève A	8 athlètes
Au niveau national (Tous les cadres nationaux)	16 athlètes

5.3 Cadre nationaux de l'élite

Nombres d'athlètes	
Cadre national de l'élite B	8 athlètes
Cadre national de l'élite A	16 athlètes
Au niveau national (Tous les cadres nationaux)	24 athlètes

6. Catégories d'arc admise

Afin d'assurer un niveau de formation adaptés et satisfaisant, nous devons mettre l'accent sur certains types d'arcs en particulier. Les autres types d'arc peuvent participer aux entraînements régionaux, mais ne sont pas intégrées dans la promotion de la relève. Le développement d'autres disciplines est examiné régulièrement par les commissions concernées.

6.1 Cadres régionaux

Disciplines	
Compound	Oui
Recurve	Oui
Barebow, Bowhunter, Longbow	Ne bénéficie pas des avantages de la relève

6.2 Cadres nationaux de la relève

Disciplines	
Compound	Oui
Recurve	Oui
Barebow, Bowhunter, Longbow	Non

6.3 Cadres nationaux de l'élite

Disciplines	
Compound	Oui
Recurve	Oui
Barebow, Bowhunter, Longbow	Non

C. Systèmes de compétition

L'objectif de la plupart des sportifs orientés vers la performance est de participer à des compétitions internationales et le couronnement de la carrière sportive, la participation, qui peut même être multiple, un diplôme et une médaille aux Jeux Olympiques. Pour atteindre cet objectif, il est important à tout âge de participer à différentes formes de compétitions et d'acquérir de l'expérience. Les compétitions peuvent donc être considérés comme une partie spécifique de l'entraînement sur le chemin vers le sommet.

1. Types de compétitions

1.1 Compétitions internationales

Une étude publiée en 2007 de l'union mondiale (WorldArchery) a montré qu'un athlète orienté vers la performance participe à des compétitions internationales, en moyenne pendant environ 17 ans. SwissArchery soutient les athlètes qui ont été sélectionnés pour intégrer les équipes juniors et nationales, lors de leurs participations à des compétitions internationales telles que les championnats individuels, Coupe du Monde, Championnats du monde (extérieur et intérieur), Junior Cup et Championnat du monde. L'accent est mis sur la discipline olympique. La plupart des compétitions pour l'élite et les jeunes ont lieu séparément, ce qui permet non seulement à l'équipe nationale, mais aussi à l'équipe des jeunes de participer à des tournois internationaux. Dans certaines compétitions (par exemple Championnats d'Europe indoor) les athlètes qui ne sont pas cadres, mais qui ont atteint les critères de sélections définies par SwissArchery, peuvent également participer pour la Suisse.

1.2 Compétitions interclubs

Les clubs peuvent organiser des concours interclubs. Ceux-ci offrent aux jeunes sportifs la possibilité d'acquérir dans des tournois à petite échelle les premières expériences dans différents types de compétitions et sans trop de pression par rapport aux résultats. Selon les clubs, différents tournois (Indoor, extérieur, 3D, Field ou FITA) et distances sont tirés. L'accent est mis en particulier

sur le plaisir du sport et la motivation au tir.

1.3 Compétitions nationales

SwissArchery s'efforce d'offrir assez de compétitions nationales pour en faire bénéficier les athlètes dans les différents types de tournois et de disciplines. Basé sur les règles du tournoi et avec le soutien des arbitres formés par SwissArchery, les clubs organisent des compétitions nationales officielles. En outre, ces compétitions offrent la possibilité pour SwissArchery de découvrir des talents. Afin de fournir aux jeunes athlètes des compétitions spécifiques quelques-unes sont organisées pour eux (p. ex Coupe des Jeunes). Les jeunes athlètes peuvent acquérir une précieuse expérience lors des compétitions par équipes, où leur performance en équipe est évaluée.

1.4 Compétitions internationales ouvertes

Les jeunes athlètes peuvent participer à des compétitions de niveau international ouverte, comme certaines manches de coupe du monde à proximité ou alors à diverses compétitions internationales sans critère de qualifications. Ces compétitions doivent permettre aux jeunes athlètes d'acquérir des connaissances et surtout de prendre confiance en soi. C'est également une initiation à la compétition internationale.

1.5 Jeux Olympiques

Les Jeux Olympiques représentent l'aboutissement pour un athlète. SwissArchery prend en charge l'équipe junior et nationale dans la réalisation de cet objectif. Les critères de sélection sont définis par SwissOlympic en consultation avec SwissArchery. Après avoir participé aux deux derniers Jeux olympiques, c'est l'objectif de l'association de participer à nouveau aux jeux à venir et si possible avec un plus grand contingent d'athlètes.

2. Compétitions par niveau

À chaque niveau de promotion, correspond une catégorie de compétitions. Cela prend en compte le besoin de participer et de s'intégrer progressivement en compétitions internationales.

2.1 Cadres régionaux

Compétitions (Indoor et Outdoor)	U15	U18	U21
Régionales	Oui	Oui	Oui
Nationales (minimum 4 en U15, 6 en U18 et 8 en U21)	Oui	Oui	Oui
Internationales ouvertes	Non	Oui	Oui
Internationales Junior	Non	Non	Non
Internationales Élite	Non	Non	Non

2.2 Cadres nationaux de la relève

Compétitions (Indoor et Outdoor)	U18 B	U21 B	U18 A	U21 A
Régionales	Oui	Oui	Oui	Oui
Nationales (minimum 10, dont 6 Outdoor)	Oui	Oui	Oui	Oui
Internationales ouvertes	Oui	Oui	Oui	Oui
Internationales Junior	Non	Non	Oui	Oui
Internationales Élite	Non	Non	Non	Non

2.3 Cadres nationaux de l'élite

Compétitions (Indoor et Outdoor)	Élite B	Élite A
Régionales	Oui	Oui
Nationales (minimum 10, dont 6 Outdoor)	Oui	Oui
Internationales ouvertes	Oui	Oui
Internationales Junior (*U21 peuvent tirer les compétitions juniors)	Non	Non*
Internationales Élite	Oui	Oui

D. Les sélections

1. Instrument de sélection - PISTE

Pour sélectionner les jeunes athlètes talentueux de l'équipe nationale junior, SwissArchery met en œuvre une fois par an depuis 2010 (en septembre / octobre), la sélection au moyen de PISTE. La raison pour le changement de la méthode de sélection vers PISTE, est l'évaluation globale d'un athlète avec un accent sur son potentiel de développement et non une opinion fondée uniquement sur ses résultats en compétitions. Ces résultats doivent être pris sans aucun doute en considération dans la sélection, mais ce n'est que l'un des facteurs de l'appréciation d'un talent. La sélection de PISTE représente pour la SwissArchery la base de la demande des Talents Cards de SwissOlympic au niveau national et régionale. Les critères sont toutefois adaptés à chacun des niveaux de promotion.

2. Buts et critères d'évaluation

L'instrument PISTE est fondé sur des principes scientifiques et les objectifs suivants :

- Critères de sélection transparents et de qualité
- Procédure normalisée
- Évaluation globale de l'athlète
- Introduction de tests de performance spécifiques au sport et à l'arc
- Prise en compte des facteurs liés à l'âge dans le développement de la performance
- Développement à long terme de l'athlète
- Prise en compte de l'environnement social et de la situation de l'athlète

2.1 Fixation des critères

La commission des entraîneurs (CF) est compétente pour déterminer les critères de sélection pour les cadres régionaux. La Commission sportive (CS) est compétente pour déterminer les critères de sélection des cadres nationaux. Les commissions doivent publier les critères au plus tard, durant le mois de mai de l'année des sélections.

Les critères suivants sont inclus dans la sélection selon PISTE de SwissArchery et pondérés en relation avec le score maximum :

- Performance en compétition
- Tests de performance
- Développement des capacités
- Conditions psychologiques
- Biographie des athlètes
- Connaissance du matériel

Dans le domaine des contrôles de performance sont utilisés des tests spécifiques au tir à l'arc avec des essais de résistance (par exemple reproduction de tir, endurance dans la construction du tir, répétition du tir avec une limite de temps et prise des scores). En plus des exercices spécifiques au tir à l'arc il faut aussi procéder à des tests de performance générale. Pour connaître le contenu exact des tests, il faut se référer aux critères de sélection et aux documents de la Commission sportive (CS) ou de la Commission des entraîneurs (CE).

4. Organisation et déroulement

La Commission sportive (CS) et la Commission des entraîneurs (CE) est responsable de l'organisation et du bon déroulement de la sélection. Les détails et la procédure d'enregistrement des données seront communiqués au plus tôt via Internet ainsi que la mise à disposition des documents nécessaires à l'inscription. La sélection se fait sur un ou deux jours. Tous les tests sont effectués le premier jour.

4.1 Sélections des athlètes des cadres régionaux

La sélection des athlètes ne peut se faire qu'après la reconnaissance par la SwissArchery des cadres régionaux. La sélection se déroulent comme suit :

- Étape 1 : Inscriptions des candidats auprès de leur structure régionale.
- Étape 2 : Le cadre régional transmet la liste des candidats à la Commission des entraîneurs
- Étape 3 : La Commission des entraîneurs s'occupent de la convocation.
- Étape 4 : Les candidats se présentent aux tests de sélection nationaux.
- Étape 5 : La Commission des entraîneurs informe les cadres régionaux et les athlètes.

4.2 Sélections des athlètes des cadres nationaux

La Commission sportive (CS) est compétence pour prendre une décision concernant le déroulement et les inscriptions des candidats pour les sélections des cadres nationaux. Elle coordonne les sélections avec la Commission des entraîneurs (CE).

E. La reconnaissance des cadres régionaux

1. Candidature des organisations

Les demandeurs d'une reconnaissance doivent fournir la preuve qu'ils respectent les critères du présent concept, ainsi que ses annexes. Le dossier doit comprendre les informations sur les infrastructures, les qualifications des entraîneurs et le programmes des entraînements prévus. Les demandeurs doivent en outre prouver qu'ils respectent les présents critères et le nombre maximum de participant. Ils doivent également communiquer les documents suivants :

1. Les statuts des associations régionales ou cantonales concernées
2. La liste des personnes responsables et leurs reconnaissances J+S
3. Un projet de budget de fonctionnement

Une fois que les informations et la demande sont parvenues à la SwissArchery, au président de la fédération, celle-ci examine les fondements de la demande. Les critères de reconnaissance doivent permettre d'assurer une promotion uniforme et une égalité de traitement entre les athlètes et les associations. Le président de la SwissArchery est en charge de transmettre le dossier de candidature aux commissions concernées et de coordonner la procédure. Une fois que chaque commission aura donné un préavis positif, le président rendra une décision de reconnaissance du cadre régional. La décision peut être positive, négative ou positive sous conditions. La décision doit être motivée. Les procédures de recours internes s'appliquent.

2. Contrôles ponctuels

La commission sportive et la commission des entraîneurs sont compétentes pour effectués des contrôles ponctuels lors des entraînements des cadres régionaux. En cas d'irrégularité, les commissions donnent un délai au cadre régional pour se mettre en conformité et en informe le président de la fédération. Si les cadres régionaux ne peuvent pas se conformer au présent concept, ils doivent restituer les subventions et les avantages qu'ils ont obtenu de la SwissArchery.

F. Les avantages de la structure

1. Financements des athlètes

La SwissArchery met en place un soutien pour les cadres régionaux et nationaux, en fonction de son budget. Pour les cadres régionaux, le financement est accordé directement aux associations cantonales ou aux organisateurs des cadres régionaux.

Cadres régionaux	
Subvention par cadre régional / année	500 CHF, versé dans le dernier trimestre

Le financement peut être limité sans préavis, par une simple décision du comité de la SwissArchery. La tenue du budget doit se faire de manière stricte et un dépassement peut entraîner la diminution des subventions. En cas de doute sur le montant des subventions de la fédération, veuillez prendre contact avec le comité.

2. Talents Cards

La SwissArchery soutient les athlètes qui sont membres des différents cadres reconnus par l'annonce auprès de SwissOlympic des athlètes. Cela leur permet de recevoir une Talents Cards. Elle fait office d'attestation pour les subventions cantonales et communales des athlètes.

2.1 Cadres régionaux

Talents Cards	
Cadre régional U15	Talents Cards Regional
Cadre régional U18	Talents Cards Regional
Cadre régional U21	Talents Cards Regional

2.2 Cadres nationaux de la relève

Talents Cards	
Cadre national de la relève B	Talents Cards Regional
Cadre national de la relève A	Talents Cards National

2.3 Cadres nationaux de l'élite

Talents Cards	
Cadre national A	Cards Élite
Cadre national B	Non

G. Mise en œuvre de la promotion de la relève

Comme cela est mentionné au début, le but du concept actuel est d'être un outil de travail et un guide pour le développement des jeunes. Pour cette raison, la description de la situation réelle d'aujourd'hui sur les mesures, en particulier dans l'élaboration et la mise en œuvre des critères de reconnaissance et de sélection ont aussi été faite au niveau local et régional. Ce concept est également basé sur le contenu nécessaire pour le développement durable et la promotion des jeunes de J + S.

L'objectif déclaré de SwissArchery est de s'intégrer dans le système de développement des jeunes de J + S. SwissArchery vise à soutenir, autant que possible et par les moyens appropriés, les jeunes athlètes et les organismes de financement. Les priorités du concept pour les jeunes talents dans les prochaines années sont :

- Le développement continu des programmes de formation des entraîneurs.
- Le soutien à la répartition des Talents Cards de SwissOlympic par des critères clairs.
- Le soutien des clubs dans leur promotion de la relève et des jeunes talents.
- La promotion des cadres régionaux et la mise en œuvre des critères de reconnaissance
- Le développement continu du système PISTE sur la base de critères de sélection.